

PRÉLIMINAIRES

18-09.01 – VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Mesdames Anna Lisa Cone et Joanie Dubé; messieurs Dany April, Zachari Réhel, Ghislain Deland (arrivé à 17 h), Alain Dion, François Dornier, Serge Guay, Raymond Lacroix (président), Robin Lavoie, Romain Lavoie, Alexandre Ouellet et Michel Pineault et Mario Ross.

Absences motivées : mesdames Ann-Marie Nadeau et Ting Zhang et monsieur David Boily.

Ont également assisté : mesdames Lyne Beaulieu (secrétaire), Vicky Boucher (point .10) et monsieur Daniel Dion (point .28).

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux membres.

18-09.02 – ORDRE DU JOUR

- .07 – Charte encadrant le concept du Collège de Rimouski : *adoption*
- .08 – Budget 2018-2019 : *information*
- .09 – Attribution pièces commémoratives dans le cadre du 50^e anniversaire du Cégep de Rimouski : *adoption*
- .10 – Sommaire - Plan des postes 2013-2018 : *information*
- .11 – AEC Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.0K) : *adoption*
- .12 – AEC Plongée professionnelle autonome : *adoption*
- .13 – IMQ - Modification à la grille de programme de Navigation (248.B0) : *adoption*
- .14 – IMQ - Cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) : *adoption*
- .15 – Rapport de délégation du conseil d'administration à la Direction des études pour les modifications mineures apportées au cours de l'année 2017-2018 aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski : *information*
- .16 – Délégation temporaire du conseil d'administration à la Direction des études pour les modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2018-2019 : *adoption*
- .17 – Modifications au Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction (Règlement n° 11-01.26) : *adoption*
- .18 – Délégation temporaire de pouvoir du dirigeant vers le directeur général pour la période s'étendant entre le 30 mai et le 18 septembre 2018 : *adoption*
- .19 – Nominations à la commission des études pour l'année 2018-2019 : *adoption*
- .20 – Délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour des travaux ou achats de plus de 100 000 \$ pour la période estivale : *adoption*
- .21 – Rapport de délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période du 18 avril au 28 mai 2018 : *adoption*
- .22 – Délégation temporaire du conseil d'administration vers le directeur général (dirigeant) pour l'approbation des dépassements ou avenants dans le cadre des projets de plus de 100 000 \$ autorisés par le conseil d'administration pour la période estivale : *adoption*
- .23 – Désignation de mandataires relative aux renseignements fiscaux : *adoption*
- .24 – Nomination d'une représentante ou d'un représentant habilité à effectuer les transactions avec ClicSEQUR : *adoption*
- .25 – Calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2018-2019 : *adoption*
- .26 – Cégep (étages B-200, C-400, D-300, F-200 et G-100) / Implantation du programme Technologie de l'échographie médicale / Choix des professionnels (discipline architecture et ingénierie) : *adoption*
- .27 – IMQ / Travaux de réfection et d'aménagement en lien avec la révision de programme du Département de techniques de génie mécanique de marine / Phase II : Mise à niveau de l'atelier C-106 (été 2018) / Choix d'un entrepreneur général : *adoption*

- .28 – IMQ / Achat de la mise à niveau du simulateur Transas pour le programme de Navigation (248.B0) : *adoption*

Le point 18-09.20 *Délégation temporaire de pouvoir du conseil d'administration vers le comité exécutif pour des travaux ou achats de plus de 100 000 \$ pour la période estivale* est retiré de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié.

18-09.03 – PROCÈS-VERBAUX DES 7^E (18-07) ET 8^E (18-08) ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a) Adoption 18-07

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par madame Joanie Dubé et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la septième (18-07) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

b) Suivi – procès-verbal 18-07

Point 18-07.12

Politique de régie interne du comité des études du Cégep de Rimouski

Monsieur Dany April apporte des précisions concernant l'adoption de la *Politique de régie interne du comité des études du Cégep de Rimouski* (catégorie E-25 du Cahier de gestion). Il précise que dans la recommandation présentée lors de la séance du conseil d'administration du 17 avril dernier, la mention de l'adoption de la politique était absente. Il ajoute que cette dernière aurait dû être proposée en plus de procéder à la création du comité. Le libellé a donc été ajouté dans le procès-verbal.

Point 18-07.21

Cégep (étages B-200, C-400, D-300, F-200 et G-100) / Implantation du programme Technologie de l'échographie médicale / Choix des professionnels

Madame Lyne Beaulieu rappelle que ce point a été reporté dû à un manque d'information dans le projet de résolution. Elle mentionne que ce point fera l'objet d'une nouvelle présentation lors de la séance et que le document soumis comporte les précisions demandées, dont celles relatives au choix des professionnels (secteur de l'ingénierie et de l'architecture) et aux montants associés aux contrats octroyés.

c) Adoption 18-08

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur François Dornier et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal de la huitième (18-08) assemblée soit adopté tel qu'il a été proposé.

18-09.04 – PROCÈS-VERBAL DE LA 4^E (18-04) RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le document a été déposé pour information.

18-09.05 – PROCÈS-VERBAUX DES 6^E (18-06) ET 7^E (18-07) RÉUNIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

Les documents ont été déposés pour information.

18-09.06 – PÉRIODE DE QUESTIONS (INFORMATION, CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS)

Monsieur François Dornier, directeur général, informe l'assemblée du suivi de certains dossiers :

a) Nouveau membre du conseil d'administration

Monsieur Raymond Lacroix présente monsieur Zachari Réhel, étudiant en Sciences, Lettres et Arts et lui souhaite la bienvenue. Monsieur Réhel assumera le poste de président par intérim de l'Association générale des étudiants du Cégep de Rimouski (AGECR) jusqu'à l'élection prévue en septembre 2018.

b) Nouvelles en bref

Monsieur François Dornier présente le point d'information *Budget 2018-2019*, point 18-09.08 de l'ordre du jour.

Il présente également la rétrospective des moments marquants de l'année 2017-2018.

- **Legs du 50^e du Cégep de Rimouski**

Les étudiantes et étudiants du programme de Technologie de l'architecture ont réalisé des esquisses pour l'aménagement du projet de la cour intérieure. Douze (12) projets ont été réalisés dans le cadre d'une exposition. Monsieur Dornier présente quelques-unes des maquettes. Radio-Canada a produit un reportage en lien avec cette activité.

Monsieur Dornier explique qu'un canevas sera élaboré en tenant compte des idées et des concepts développés par les étudiantes et étudiants. La réflexion se poursuivra avec la Fondation du Cégep de Rimouski afin de définir les stratégies de financement pour la mise en œuvre du projet.

Monsieur Gary Lynch, enseignant au Département de technologie de l'architecture, a modélisé l'espace devant abriter la verrière pour permettre aux étudiantes et étudiants de réaliser leur projet.

Il est PROPOSÉ par monsieur Dany April, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adresser une motion de félicitations à monsieur Gary Lynch, enseignant au Département de technologie de l'architecture, pour avoir porté cette initiative.

Le 11 juin prochain se tiendra la fermeture de la capsule temporelle.

- **Plan stratégique 2017-2022 du Collège de Rimouski**

Monsieur François Dornier fait un retour sur l'activité tenue en janvier 2018 sur le suivi du plan stratégique. Un exercice de priorisation des recommandations émises lors de cet activité a permis de retenir des actions qui seront inscrites au plan de travail des différentes directions.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) a transmis récemment son approbation du Plan stratégique 2017-2022 du Collège de Rimouski.

- **Situation budgétaire**

Monsieur François Dornier présente le graphique de l'évolution de la situation financière du Collège de Rimouski en introduisant les nouveaux ajouts de financement confirmés tout récemment par le Ministère. Il précise également quels seront les impacts de l'application du nouveau modèle FABES pour notre établissement d'enseignement.

Monsieur Dornier poursuit le plan d'action qui mènera à l'équilibre financier prévu en 2020-2021.

L'annonce du financement en lien avec la stratégie numérique et la nouvelle politique sur le développement de la main-d'œuvre pourraient avoir un impact positif sur le retour à l'équilibre budgétaire.

Le Collège de Rimouski a connu une baisse de clientèle en 2017-2018, ce qui a eu des impacts sur le recrutement dans certains programmes.

- **Faits divers**

Monsieur François Dornier rappelle les étapes qui ont mené à l'approbation de la signature visuelle pour les équipes sportives et les conclusions de cette opération.

Le cégep a inauguré son pavillon de la santé et a présenté ses nouvelles installations en Soins infirmiers.

Le Cégep de Rimouski a tenu ses premières portes ouvertes en février. Cette opération s'est avérée un succès. Cette activité sera reconduite l'an prochain.

Le Collège de Rimouski a connu des difficultés dans l'estimation de son besoin en ressources enseignantes dû au fait que le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits a varié énormément entre la date de début des cours et la date de déclaration de la clientèle. Il rappelle que le financement accordé est établi en fonction de la clientèle au 20 septembre.

Le collège tentera de trouver des solutions à cette problématique qui se répète pour une deuxième année.

La convention collective du personnel professionnel n'est pas encore signée.

Le Collège de Rimouski a procédé à l'affichage de dix (10) concours afin de pourvoir des postes de cadre pour l'année 2017-2018. Plusieurs autres postes deviendront vacants l'an prochain.

Le Collège de Rimouski a présenté la charte qui vise à rapprocher les composantes. Cette initiative a été bien reçue à l'Institut maritime du Québec (IMQ).

Plusieurs chantiers de construction sont en cours. Le Cégep de Rimouski amorcera dans un proche avenir la réfection du PEPS et des Résidences du Cégep afin de s'assurer que ses infrastructures répondent aux besoins des usagers et l'agrandissement du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU).

- **Optimisation**

Le Collège de Rimouski procèdera à l'installation de l'agenda électronique et du courriel avec Gmail à l'IMQ en juin afin de faciliter les communications entre les composantes et uniformiser les outils corporatifs.

Monsieur François Dornier a initié des démarches auprès du Ministère dans le but de récupérer le financement promis dans le cadre de l'implantation du nouveau DEC en Technologie de l'échographie médicale. Le montant annoncé de 1 400 000 \$ avait été réduit à 715 000 \$ après être passé par la procédure administrative. De plus, une demande d'aménagement financier pour le PEPS a fait l'objet de communication avec le Ministère.

Le Collège de Rimouski avait espoir que ces démarches permettraient de récupérer certaines sommes. Monsieur Dornier explique que l'ouverture témoignée par le Ministère lors des rencontres antérieures s'est avérée beaucoup plus timide lors des récents échanges. Les démarches se poursuivent.

- **Comité des études**

Un comité des études a été créé afin de faciliter le cheminement des dossiers à la commission des études. Les initiatives favorisant l'aide à la réussite seront revues pour intervenir en amont et travailler en prévention. L'objectif étant d'évaluer les groupes à risque.

Le nouveau modèle implanté pour les services adaptés répond bien aux besoins de l'organisation et est très fonctionnel.

Le Cégep de Rimouski accentuera le développement de ses stages internationaux vers Haïti compte tenu des partenariats initiés avec monsieur Daniel Bénéteau via le Fonds d'aide capitalisé Margaret et Basile Bénéteau.

Le Cégep de Rimouski participe à des initiatives en formation à distance afin de répondre aux besoins d'étudiantes et d'étudiants en fin de parcours ayant de la difficulté à obtenir les cours manquants dans leur grille horaire ou dans le cas de petites cohortes, l'accès à des cours notamment en formation générale.

- **Conseil d'administration**

Monsieur Raymond Lacroix, président du conseil d'administration, souhaite planifier une rencontre individuelle avec chaque administratrice et administrateur afin de recueillir leurs préoccupations et répondre à leur questionnement.

Une révision du fonctionnement du conseil d'administration ainsi que les points qui y sont présentés sera amorcée dès l'automne 2018. L'objectif étant de rediriger certaines autorisations administratives vers le comité exécutif afin de consacrer plus de temps aux dossiers plus stratégiques.

ADMINISTRATION

18-09.07 – CHARTE ENCADRANT LE CONCEPT DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

La Direction du Collège de Rimouski a entrepris un processus de consultation auprès de ses composantes, soit le Centre matapédien d'études collégiales d'Amqui et l'Institut maritime du Québec afin d'établir des principes directeurs entourant le concept du « Collège de Rimouski ». Cette consultation avait pour but d'offrir des balises sous forme de principes directeurs, qui permettent aux composantes du Collège de Rimouski de s'entraider tout en continuant à se développer dans le respect de leur propre identité.

Le document présenté aux membres du conseil d'administration prévient toutes modifications unilatérales de ces balises par la Direction du Collège de Rimouski.

Cette façon de faire permettra au Collège de Rimouski d'aller de l'avant dans l'ensemble de ses actions dans un climat constructif basé sur la collaboration et le respect mutuel.

CONSIDÉRANT les consultations menées auprès des membres du personnel du CMEC et de l'IMQ;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de ces consultations;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la Charte encadrant le concept du Collège de Rimouski.

18-09.08 – BUDGET 2018-2019 : INFORMATION

Ce point a été traité dans les nouvelles en bref (point 18-09.06).

18-09.09 – ATTRIBUTION PIÈCES COMMÉMORATIVES DANS LE CADRE DU 50^E ANNIVERSAIRE DU CÉGEP DE RIMOUSKI : *ADOPTION*

Monsieur François Dornier, directeur général, présente le point.

Il précise que l'activité concernant la remise des pièces commémoratives se tiendra le 11 juin, lors de la clôture des Fêtes du 50^e anniversaire du cégep et la fermeture de la capsule temporelle. En parcourant la liste des candidatures soumises, les membres du conseil d'administration observent que la représentation féminine est moins importante et recommande d'accorder les quatre (4) dernières pièces commémoratives à des femmes qui ont contribué au développement du Cégep de Rimouski.

Une pièce commémorative numérotée a été créée en 2017 afin de souligner dignement le 50^e anniversaire du Cégep de Rimouski. Cette pièce est décernée à des personnes en reconnaissance de leur contribution significative au développement du Cégep de Rimouski et témoigne de l'estime dans laquelle sont tenues ces personnes par notre établissement.

Certaines pièces ont été attribuées à des personnes internes du Cégep, alors que d'autres seront attribuées à des personnes externes ou retraitées du Cégep de Rimouski.

Toutes les personnes méritantes ne pourront recevoir une pièce commémorative. Cependant, il faut s'assurer que chaque récipiendaire soit digne de cette marque d'appréciation et d'estime. Le choix des récipiendaires doit s'appuyer sur le fait que cette perception positive est largement répandue et qu'elle est partagée dans l'ensemble de la communauté collégiale.

Après analyse des candidatures reçues, le comité de direction est en mesure de recommander l'attribution des pièces destinées à des personnes externes ou retraitées du Cégep de Rimouski.

CONSIDÉRANT la qualité des candidatures reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de direction au conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Alain Dion et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à l'attribution des pièces commémoratives créées en 2017 aux personnes externes ou retraitées du Cégep de Rimouski dont le nom apparaît sur la liste en annexe afin de souligner dignement le 50^e anniversaire du Cégep de Rimouski.

18-09.10 – SOMMAIRE – PLAN DES POSTES 2013-2018 : INFORMATION

Madame Vicky Boucher, directrice par intérim à la Direction des ressources humaines, présente le point.

18-09.11 – AEC TECHNIQUES D'ÉDUCATION À L'ENFANCE (JEE.0K) : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Le 4 juin 2015, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur présentait aux membres de la commission des affaires de la formation continue des assouplissements entourant les programmes conduisant à l'AEC développée en consortium.

De ces assouplissements qui permettent une réponse adaptée aux besoins de la population visée ainsi qu'à l'environnement économique dans lequel se situe chaque collège, le Ministère reconnaît une marge de manœuvre permettant de déterminer des objectifs au choix, dans la mesure où les heures-contact facultatives n'excèdent pas 10 % des heures-contact minimales du programme.

Dans cette optique, la version 2018 du programme JEE.OK qui sera offert par le Cégep de Rimouski comprend l'ensemble des compétences de la version 2015 à laquelle sont ajoutées les compétences facultatives suivantes : Exploiter sa créativité dans un contexte d'intervention professionnelle et développer des stratégies d'intervention favorisant le contact avec la nature et l'éveil à la conscience environnementale pour les enfants de 0-12 ans pour un total de 90 heures additionnelles.

CONSIDÉRANT l'expertise du Cégep de Rimouski dans les programmes liés à l'éducation à l'enfance;

CONSIDÉRANT la volonté du Cégep de Rivière-du-Loup d'autoriser l'ensemble des cégeps à dispenser l'attestation d'études collégiales Techniques d'éducation à l'enfance - JEE.OK (version 2018);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 24 avril 2018 (CÉT 18-07.06);

Il est PROPOSÉ par madame Joanie Dubé, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la version 2018 de l'attestation d'études collégiales (AEC) Techniques d'éducation à l'enfance (JEE.OK).

18-09.12 – AEC PLONGÉE PROFESSIONNELLE AUTONOME : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Au Québec, divers secteurs d'activités socioéconomiques utilisent la plongée professionnelle : la plongée professionnelle dans le domaine de la construction et la plongée professionnelle dans le domaine hors construction. Le secteur de la construction comprend, entre autres, les opérations de génie civil comme l'inspection de structures immergées, l'entretien, la construction et la réparation de ces structures. Du côté du secteur hors construction, on retrouve des activités variées : la plongée à caractère scientifique, les inspections environnementales, l'archéologie subaquatique, la production photographique et cinématographique, la pêche, l'aquaculture, la plongée policière, etc.

Cette différenciation est majeure puisque les deux secteurs d'activités, construction et hors construction, offrent des fonctions de travail différentes et ont des besoins distincts en matière de formation. Dans le secteur de la construction, les plongées se font en mode non autonome, alors que dans le secteur hors construction, les plongées se font en mode autonome.

Depuis quelques années, certains secteurs d'activités hors construction, en plongée professionnelle autonome, sont des secteurs en émergence : pêche, aquaculture, archéologie subaquatique, etc. Ces domaines exigent une main-d'œuvre qualifiée, détenant les compétences et les certifications en plongée autonome nécessaires pour répondre aux normes régissant la plongée au Québec.

Puisqu'il n'existe aucun programme de formation structuré en plongée professionnelle autonome qui répond aux besoins des plongeurs œuvrant dans les secteurs hors construction, le Service de la formation continue de l'IMQ souhaite offrir la formation d'AEC Plongée professionnelle autonome, qui permettra aux étudiantes et étudiants d'acquérir les compétences requises pour occuper ces diverses fonctions de travail effectuer des plongées autonomes selon les normes et en toute sécurité.

CONSIDÉRANT la mission de l'Institut maritime du Québec d'assurer la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre travaillant dans tous les domaines reliés à la mer et de répondre aux besoins de formation continue dans ses champs d'expertise;

CONSIDÉRANT l'émergence de certains secteurs d'activité nécessitant des plongeurs professionnels autonomes;

CONSIDÉRANT l'appui de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail concernant la nécessité d'un programme de formation en plongée autonome, afin que les plongeurs aient les habiletés et les connaissances requises pour accomplir le travail de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité des études de l'Institut maritime du Québec à la séance du 9 mai 2018 (CÉT 18-08.07);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des études du 22 mai 2018 (CÉT 18-09.05);

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'attestation d'études collégiales (AEC) en Plongée professionnelle autonome telle qu'elle a été présentée.

18-09.13 – IMQ - MODIFICATION À LA GRILLE DE PROGRAMME DE NAVIGATION (248.B0) : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Le Service de l'enseignement régulier de l'IMQ, en collaboration avec le Département de navigation, a procédé à une modification de la grille de programme de Navigation (248.B0), soit l'ajout d'un préalable relatif entre ces cours :

- 243-11B-QM Électricité (trimestre 1);
- 248-22B-QM Position 1 (trimestre 2).

Cette modification serait en vigueur à partir de l'année 2018-2019.

CONSIDÉRANT que la grille modifiée du programme reflète le changement à apporter au programme de Navigation (248.B0);

CONSIDÉRANT que la grille modifiée du programme complète les modifications effectuées au programme 248.B0 et adoptées par le conseil d'administration du Collège de Rimouski à la séance du 30 janvier 2018 (CA 18-03.13);

CONSIDÉRANT que la grille modifiée du programme a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 10 avril 2018 (CÉT 18-07.07);

CONSIDÉRANT que la grille modifiée du programme a reçu un avis favorable de la commission des études du 8 mai 2018 (CÉT 18-08.05);

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la modification proposée à la grille de programme Navigation (248.B0) telle qu'elle a été présentée.

18-09.14 – IMQ - CHEMINEMENT TREMPLIN DEC MARITIME (081.06) : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Dans l'objectif de bonifier l'offre de formation et de soutenir les stratégies actuelles de valorisation des carrières du domaine maritime, le Service de l'enseignement régulier de l'IMQ a procédé à une révision en profondeur du cheminement Tremplin DEC (081.06) pour créer le cheminement Tremplin DEC « maritime », incluant quatre cours spécifiques (trois cours propres au cheminement et un cours de mise à niveau) en plus des cours de la formation générale.

Ce cheminement révisé s'adresse aux étudiantes et étudiants qui répondent aux conditions d'admission des études collégiales et qui souhaitent :

- Préciser ou confirmer leur choix d'orientation;
- Explorer certaines carrières du domaine maritime;
- Compléter un préalable à l'admission aux programmes d'études techniques de l'IMQ;
- S'avancer dans leur parcours collégial en attendant d'être admis à un programme technique de l'IMQ.

CONSIDÉRANT que le cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) respecte les balises présentées dans le devis ministériel (MESRS, 2015) du cheminement Tremplin DEC (081.06);

CONSIDÉRANT que le cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) favorise l'acquisition de stratégies et d'attitudes favorisant la réussite des études collégiales pour les étudiantes et étudiants désirant intégrer un programme technique à vocation maritime;

CONSIDÉRANT que le cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) permet l'exploration et la promotion des carrières reliées au domaine maritime;

CONSIDÉRANT que le cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) est le fruit d'un travail collaboratif;

CONSIDÉRANT que le cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) a reçu un avis favorable du comité des études de l'IMQ à la séance du 10 avril 2018 (CÉT 18-07.05);

CONSIDÉRANT que le cheminement Tremplin DEC maritime (081.06) a reçu un avis favorable de la commission des études du 8 mai 2018 (CÉT 18-08.06);

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications proposées au cheminement Tremplin DEC (081.06) offert à l'IMQ telles qu'elles ont été présentées.

18-09.15 – RAPPORT DE DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018 AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : INFORMATION

Monsieur Dany April présente les modifications apportées aux calendriers scolaires des trois (3) composantes pour l'année 2017-2018.

Le Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC) a fermé ses portes le 17 avril 2018, ce qui a eu pour conséquence d'allonger le calendrier scolaire d'une journée. Au Cégep de Rimouski, aucun événement n'a eu pour effet de prolonger le calendrier scolaire. Seules certaines modifications ont dû être apportées à la suite de la tenue d'Explo-Cégep le 14 février 2018 pour équilibrer le nombre de mardis disponibles à la grille horaire.

18-09.16 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019 : ADOPTION

Monsieur Dany April, directeur des Études, présente le point.

Les calendriers scolaires des trois composantes sont adoptés par le conseil d'administration. En cours d'année, pour des raisons d'intempéries, de grève ou autres, nous modifions régulièrement ces calendriers afin de répondre aux exigences ministérielles. Ces modifications sont habituellement adoptées après leurs mises en application étant donné la fréquence des instances concernées.

CONSIDÉRANT la fréquence des instances consultées pour les modifications aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT le besoin de faire ces modifications à court terme régulièrement en réponse aux imprévus;

CONSIDÉRANT le besoin de faire ces modifications rapidement en tenant compte des besoins des programmes;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement la Direction des études pour adopter des modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2018-2019.

18-09.17 – MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT RELATIF AUX ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES AINSI QU'AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION (RÈGLEMENT N° 11-01.26) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Collège de Rimouski désire adapter son *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement no 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) afin de se donner la marge de manœuvre nécessaire pour mener à bien ses projets.

Au cours des dernières années, le Collège de Rimouski a connu une augmentation substantielle de ses projets de construction et les années à venir n'y feront pas exception. Le processus de gestion de projets préconisé par le Secrétariat du Conseil du trésor nécessite des autorisations du dirigeant à plusieurs étapes du processus. Le Collège de Rimouski tient annuellement sept séances du conseil d'administration. Le Règlement actuel stipule que les projets ou achats de plus de 100 000 \$ doivent

être autorisés par le conseil d'administration et aucune délégation ne peut être faite vers le comité exécutif sauf en période estivale. Cela implique d'avoir recours à des séances extraordinaires fréquentes du conseil d'administration afin d'éviter des retards dans les travaux à réaliser en minimisant les impacts sur les activités scolaires. Devant ce constat, le Collège de Rimouski désire modifier son Règlement afin d'autoriser ses projets dans des délais raisonnables sans avoir recours à des réunions extraordinaires de façon abusive. Les décisions prises par le comité exécutif durant la période de délégation seraient alors présentées à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier.

De plus, le Cégep de Rimouski a procédé à une révision en profondeur avec les services juridiques de la Fédération des cégeps afin de tenir compte des changements légaux apportés à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements.

CONSIDÉRANT les nombreux projets de construction en cours et à venir pour la réfection des infrastructures du Collège de Rimouski;

CONSIDÉRANT les autorisations nécessaires tout au long de la gestion de projets pour respecter la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP);

CONSIDÉRANT le nombre de séances du conseil d'administration prévu annuellement;

CONSIDÉRANT la volonté de réviser les façons de faire pour tenir compte des besoins de l'organisation;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski de respecter ses obligations et d'actualiser le Règlement pour de tenir compte des changements légaux de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et de ses règlements;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Romain Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux travaux de construction* (Règlement n° 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion) telles qu'elles ont été présentées.

18-09.18 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU DIRIGEANT VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA PÉRIODE S'ÉTENDANT ENTRE LE 30 MAI ET LE 18 SEPTEMBRE 2018 : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Collège de Rimouski a procédé à la révision du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement no 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

Dans le cadre de cet exercice, le Collège de Rimouski souhaite remanier sa présentation en retirant du Règlement C-8 les rubriques concernant la délégation de pouvoir et en regroupant dans un nouveau règlement toutes les situations où il y a délégation vers le comité exécutif ou le directeur général. Ce règlement sera complémentaire au *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement no 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion).

Cette façon de faire est recommandée par les services juridiques de la Fédération des cégeps et elle a été adoptée par un grand nombre de cégeps à ce jour. Les travaux d'élaboration du nouveau règlement seront réalisés au cours des prochaines semaines et présentés à la première séance du conseil d'administration de l'année 2018-2019.

Dans ce contexte, le conseil d'administration doit déléguer au directeur général les pouvoirs de délégation prévus dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements pour la période entre la dernière séance du conseil d'administration de l'année 2017-2018, soit le 29 mai 2018, et la première séance de l'année 2018-2019, en septembre 2018. La délégation permettra donc d'éviter que durant la période estivale, le Collège de Rimouski ait l'obligation de réunir le conseil d'administration pour autoriser des contrats pour lesquels la Loi permet une délégation.

CONSIDÉRANT les travaux en cours pour la modification du *Règlement relatif aux acquisitions de biens et services ainsi qu'aux contrats de construction* (Règlement no 11-01.26, catégorie C-8 du Cahier de gestion);

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de Rimouski de tenir compte des recommandations de la Fédération des cégeps;

CONSIDÉRANT la préoccupation du Collège de Rimouski de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements;

CONSIDÉRANT l'importance de pouvoir réaliser les travaux prévus pendant la période estivale sans devoir convoquer le conseil d'administration;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alexandre Ouellet, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement au directeur général, les pouvoirs de délégation prévus dans la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et ses règlements, et ce, pour la période s'étendant entre le 30 mai et le 18 septembre 2018.

18-09-19 – NOMINATIONS À LA COMMISSION DES ÉTUDES POUR L'ANNÉE 2018-2019 : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le *Règlement relatif à la composition, au mandat et au fonctionnement de la commission des études* (Règlement no 94-01.1) détermine la composition de la commission des études, de même que la durée des mandats.

Des mandats ont pris fin en juin 2018 et certains mandats se terminant en juin 2019 étaient à combler. Le conseil doit donc procéder à la nomination de nouveaux représentants pour un mandat d'une durée de deux ans ou d'un an dans le cas des mandats à compléter.

CONSIDÉRANT les postes à pourvoir et les consultations effectuées;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les personnes suivantes pour siéger à la commission des études pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Deux cadres de la Direction des études
 - Serge Desrosiers
 - Lucie Bernier
- Une professionnelle ou professionnel affecté au développement des programmes
 - Annie-Claude Prud'homme
- Enseignantes ou enseignants responsables de programme – secteur technique
 - Josée Ruest
 - À pourvoir
- Enseignante ou enseignant responsable de programme – secteur préuniversitaire
 - Jean Simard

18-09.20 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR DES TRAVAUX OU ACHATS DE PLUS DE 100 000 \$ POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : ADOPTION

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

18-09.21 – RAPPORT DE DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE DU 18 AVRIL AU 28 MAI 2018 : INFORMATION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, informe les membres qu'aucune demande d'approbation de dépassements de coûts ou d'avenants relative à des projets de plus de 100 000 \$ n'a été faite auprès du directeur général entre les dates précitées.

18-09.22 – DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE POUVOIR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION VERS LE DIRECTEUR GÉNÉRAL (DIRIGEANT) POUR L'APPROBATION DES DÉPASSEMENTS OU AVENANTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE PLUS DE 100 000 \$ AUTORISÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR LA PÉRIODE ESTIVALE : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Dans le cadre de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, le Collège de Rimouski doit faire autoriser par son conseil d'administration chaque dépassement de plus de 10 % sur les contrats de

construction. Une fois l'an, le dirigeant de l'organisme, le directeur général, doit témoigner au Secrétariat du Conseil du trésor que chaque tranche de 10 % a bien été autorisée.

Présentement, c'est le conseil d'administration qui autorise les dépassements. Cependant, le mécanisme d'autorisation est souvent réalisé après que les travaux soient exécutés. Le processus d'autorisation des dépassements doit donc être ajusté afin de tenir compte de la réalité et de la gestion des délais raisonnables pour la prise de décision.

CONSIDÉRANT l'obligation du Collège de Rimouski de transmettre au Conseil du trésor l'information concernant chaque dépassement sur les contrats de 100 000 \$ et plus;

CONSIDÉRANT l'obligation du directeur général d'attester annuellement dans la déclaration du dirigeant que chaque dépassement a été autorisé avant sa réalisation;

CONSIDÉRANT l'obligation d'attester en temps réel de ces décisions;

Il est PROPOSÉ par monsieur Mario Ross, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement au directeur général le pouvoir du conseil d'administration pour autoriser les dépassements de plus de 10 % sur les contrats de 100 000 \$ et plus pour la période estivale. Un rapport sera présenté et expliqué au conseil d'administration suivant.

18-09.23 – DÉSIGNATION DE MANDATAIRES RELATIVE AUX RENSEIGNEMENTS FISCAUX : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Revenu Québec et l'Agence des douanes et du revenu du Canada requièrent dans certains cas que le Collège de Rimouski désigne des mandataires avant de fournir des renseignements ou discuter de situations de nature fiscale.

CONSIDÉRANT les exigences des autorités fiscales en matière de divulgation de renseignements;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par madame Anna Lisa Cone et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner la coordonnatrice des Affaires financières, madame Sylvie Dufour, et l'agente de gestion financière, madame Isabelle Gasse, comme mandataires pour le Collège de Rimouski auprès de Revenu Québec et l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

18-09.24 – NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE OU D'UN REPRÉSENTANT HABILITÉ À EFFECTUER LES TRANSACTIONS AVEC CLICSÉQR : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Le Cégep de Rimouski doit transiger avec le site clicSÉQR notamment pour avoir accès aux données et informations de Revenu Québec. Selon les exigences du ministère du Revenu du Québec, le Cégep de Rimouski doit nommer une personne par voie de résolution du conseil d'administration pour agir en son nom et transiger avec clicSÉQR.

CONSIDÉRANT l'obligation du Cégep de Rimouski de nommer et d'autoriser une représentante ou un représentant pour transiger avec ClicSÉQR;

CONSIDÉRANT l'obligation d'identifier une personne responsable des communications entre les représentantes et représentants du ministère du Revenu du Québec et le Cégep de Rimouski afin de transmettre les renseignements nécessaires dont il dispose pour l'inscription à ClicSÉQR;

Il est PROPOSÉ par monsieur Alain Dion, APPUYÉ par monsieur Robin Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer madame Sylvie Dufour, coordonnatrice des Affaires financières, représentante du Cégep de Rimouski pour toutes les communications et transactions avec ClicSÉQR et d'autoriser cette dernière à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

18-09.25 – CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2018-2019 : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2018-2019.

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2018-2019, tel que présenté.

18-09.26 – CÉGEP (ÉTAGES B-200, C-400, D-300, F-200 ET G-100) / IMPLANTATION DU PROGRAMME TECHNOLOGIE DE L'ÉCHOGRAPHIE MÉDICALE / CHOIX DES PROFESSIONNELS (DISCIPLINES ARCHITECTURE ET INGÉNIERIE) : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux d'aménagement et de réfection sont nécessaires au Cégep de Rimouski afin de permettre l'implantation du nouveau programme Technologie de l'échographie médicale, tel qu'annoncé le 12 septembre dernier par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). L'objectif du Collège de Rimouski étant d'offrir des cours à une première cohorte d'étudiantes et d'étudiants dès l'automne 2018.

Pour des raisons de parenté pédagogique et de fonctionnalité évidentes, le Collège de Rimouski a pris la décision d'installer le programme en question dans le secteur nord-ouest de l'étage 200 du pavillon F, de manière à ce que ce dernier soit adjacent aux espaces actuellement (et historiquement) dédiés au Département de technologie de radiodiagnostic.

Cette décision sous-entend cependant le déménagement des laboratoires du Département de langues de l'étage F-200 vers l'étage G-100 où ils seront réaménagés dans des locaux présentement utilisés pour la tenue de cours dispensés par la Formation continue du Cégep. Au terme du projet, les nouveaux laboratoires ainsi créés pourront être utilisés par l'enseignement régulier ou la formation continue, dans le cadre de leurs cours de langues respectifs.

Pour une description plus détaillée des travaux requis pour atteindre les objectifs mentionnés dans les deux (2) paragraphes précédents, consulter le point 18-08.03 du procès-verbal de la huitième (18-08) assemblée (assemblée extraordinaire) du conseil d'administration du Collège de Rimouski, tenue le 2 mai 2018, par conférence téléphonique.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) ont, dès l'annonce du MEES, été mandatées par le Collège de Rimouski pour la préparation d'une étude conceptuelle pour l'implantation du programme en question. Lors du dépôt de l'étude précitée à la fin octobre 2017, le Collège de Rimouski pouvait déjà anticiper des coûts de travaux de l'ordre de deux (2) millions pour le projet, ce qui sous-entendait presque qu'inévitablement une dépense en honoraires et services professionnels égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public de 100 000 \$, et ce, pour chacune des spécialités requises (architecture et ingénierie). Il est bon de rappeler ici que la réalisation d'un appel de candidatures pour le choix de professionnels nécessite approximativement huit (8) semaines de délais.

Étant donné l'étroitesse de la fenêtre de réalisation restante pour la concrétisation du projet (environ dix (10) mois) et dans l'esprit des propos de la ministre de l'Enseignement supérieur qui faisait, lors de son annonce, état d'une démarche nécessitant un « processus plus agile, plus rapide et ce, au plus grand bénéfice des étudiants, des besoins de la société en matière d'échographie et des besoins des collèges pour pouvoir aller plus rapidement dans le développement d'un programme. » [sic], une entente de gré à gré a été conclue avec les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) pour la préparation des plans et devis ainsi que pour le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des travaux requis de manière à ne pas compromettre le début des activités de formation du nouveau programme à l'automne 2018.

CONSIDÉRANT la volonté ministérielle d'offrir dès le trimestre d'automne 2018 une formation technique qui permettra de répondre, dans les meilleurs délais possible, aux besoins de la société québécoise en matière d'échographie;

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la fenêtre de réalisation disponible pour le projet entre son annonce (septembre 2017) et son aboutissement (août 2018);

CONSIDÉRANT que les huit (8) semaines de délais supplémentaires pour la réalisation d'un appel d'offres pour le choix de professionnels auraient retardé la date de commencement des travaux au minimum de tout autant (début possible reporté au mois d'août 2018). La réalisation des travaux requis en plein trimestre académique se serait avérée impossible étant donné les perturbations qu'elle aurait occasionnées sur la bonne marche des activités courantes du Cégep. Les travaux auraient ainsi dû être reportés à l'été 2019, ce qui n'aurait pas servi l'intérêt public compte tenu de la nature de la formation dont il est ici question;

CONSIDÉRANT que les firmes *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) avaient déjà été mandatées pour la préparation de l'étude conceptuelle initiale du projet en septembre 2017;

CONSIDÉRANT que les firmes *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *LGT* (spécialité Ingénierie) faisaient partie des firmes retenues quelques mois auparavant, à la suite d'un appel de candidatures pour le choix des professionnels, pour la réalisation d'un projet de même nature réalisé deux (2) étages plus hauts dans le même pavillon (étage F-400 : Implantation de mannequins simulateurs haute-fidélité pour le Département de soins infirmiers);

CONSIDÉRANT que les professionnels retenus, quelle que soit la firme, sont rémunérés en conformité des modalités normalisées du Règlement [A-6.01, r.7], *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* pour la spécialité Architecture et celles du Règlement [A-6.01, r.9], *Règlement sur le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs* pour la spécialité ingénierie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et Infrastructures;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des affaires corporatives;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Serge Guay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'entériner le choix des firmes professionnelles embauchées de gré à gré dans le cadre du projet d'implantation d'un nouveau programme de Technologie de l'échographie médicale au Cégep de Rimouski soit :

- 1) La firme *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (succursale de Rimouski - spécialité Architecture) au montant de **109 801,12 \$** (toutes taxes incluses);
- 2) La firme *LGT* (succursale de Rimouski – spécialité Ingénierie) au montant de **122 471,06 \$** (toutes taxes incluses).

18-09.27 – IMQ / TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'AMÉNAGEMENT EN LIEN AVEC LA RÉVISION DE PROGRAMME DU DÉPARTEMENT DE TECHNIQUES DE GÉNIE MÉCANIQUE DE MARINE / PHASE II : MISE À NIVEAU DE L'ATELIER C-106 (ÉTÉ 2018) / CHOIX D'UN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL : ADOPTION

Madame Lyne Beaulieu, directrice des Affaires corporatives, présente le point.

Des travaux de réfection et d'aménagement sont nécessaires dans le cadre de la révision du programme Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) de l'Institut maritime du Québec. Étant donné leur nature et leur importance, les travaux en question ont été scindés en deux (2) phases distinctes afin d'en atténuer l'impact sur le déroulement des activités pédagogiques de l'établissement de même que sur les enveloppes du budget d'investissement du Collège de Rimouski.

Dans leur ensemble, les travaux projetés consistent sommairement à la réalisation des interventions suivantes :

PHASE I :

- Aménagement du local D-108 pour permettre l'implantation d'un groupe électrogène de 1 mégawatt (MW) (moteur et génératrice) et de ses équipements associés;

PHASE II :

- Aménagement dans certains locaux de l'établissement pour l'implantation d'équipement divers en lien avec les nouvelles compétences relatives à la révision de programme précitée;
- Travaux de réfection et de maintien d'actifs dans le local C-106 (laboratoire-atelier principal de l'établissement) comprenant, sans s'y limiter :
 - Le nettoyage, le ragréage (au besoin), la scarification (au besoin) et la peinture de l'ensemble des cloisons (planchers, parois, plafonds) de l'atelier et de locaux environnants;

- La relocalisation d'équipements de soudage dans un secteur spécifiquement aménagé à cette fin avec système d'évacuation de gaz pour chacun des postes implantés (trois (3) postes électriques et trois (3) postes au gaz);
- L'érection d'une mezzanine au-dessus du nouvel emplacement pour les postes de soudage précités afin d'y entreposer du matériel et des pièces et des matériaux d'acier;
- Le réaménagement (incluant la réfection de l'éclairage et de la ventilation) du local C-113 pour en faire un espace de travail avec établi d'acier en « U »;
- La réfection du système d'évacuation et de compensation d'air principal de l'atelier;
- La mise à niveau du réservoir à combustible de la pièce et de ses composantes (dédié à l'alimentation en carburant des moteurs utilisés à des fins pédagogiques);
- Le démantèlement d'équipements et de composantes diverses, vétustes ou non fonctionnels;
- La modernisation et la mise à niveau de l'éclairage du secteur;
- L'implantation de nouvelles facilités de rangement (tablettes et armoires);
- La réparation de la porte de garage extérieure (seuil, coupe-froid, etc.);
- Le démantèlement d'une chaudière à vapeur vétuste (isolée à l'amiante) et de ses équipements auxiliaires;
- La réalisation de travaux électriques divers (prises, interrupteurs, alarme-incendie, etc.);
- L'installation d'équipements divers.

La première phase de travaux (moteur-génératrice) a été réalisée durant l'automne 2017. La seconde phase de travaux, objet du présent projet de résolution sera, pour sa part, réalisée durant l'été 2018.

Les firmes professionnelles *Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés – Architectes* (spécialité Architecture) et *Tetra Tech QI* (spécialité Ingénierie) ont été mandatées pour la préparation des plans et devis ainsi que pour assurer le suivi de chantier nécessaires à la réalisation des interventions en question.

Les coûts relatifs aux travaux précités ont été préalablement estimés par les professionnels à 597 950,49 \$ (toutes taxes incluses) et seront payés à partir d'une enveloppe spécifique du MEES dédiée à la révision du programme de même qu'à partir du budget d'investissement 2018-2019 du Collège de Rimouski.

À la suite d'un appel d'offres public, deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission conforme pour ces travaux. Il s'agit de :

- 1) 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de 804 473,18 \$ (toutes taxes incluses);
- 2) *Bourgault et Roy* (Rimouski, Québec) au montant total de 856 563,75 \$ (toutes taxes incluses).

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres est donc de 34 % supérieur à la valeur estimée par les professionnels mandatés pour le projet.

CONSIDÉRANT que seulement deux (2) entrepreneurs généraux sur les quatre (4) ayant demandé les documents lors de la période de l'appel d'offres se sont présentés pour la visite des soumissionnaires, ce qui démontre que le projet nécessite une organisation et une expertise particulières de la part de l'éventuel entrepreneur général sélectionné;

CONSIDÉRANT que la taille du projet n'incite pas à la venue d'entrepreneurs de l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT que plusieurs sous-traitants étant les plus bas au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ) laissent un écart important par rapport aux deuxièmes soumissionnaires de chaque discipline respective;

CONSIDÉRANT la période de l'année durant laquelle il fut possible d'aller en appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les chantiers majeurs actuellement en cours à Rimouski (Palais de justice et Complexe sportif Desjardins, pour ne citer que ceux-là) créent une pression certaine sur le niveau de services et de main-d'œuvre disponibles dans la région en ce qui a trait au domaine de la construction;

CONSIDÉRANT qu'étant donné ce qui précède, il est peu probable qu'un retour en appel d'offres permettrait d'obtenir un meilleur prix;

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) est le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme aux exigences spécifiées dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que pour gagner du temps de même que pour minimiser les risques de bris et les coûts de main-d'œuvre associés au projet, le personnel du Collège de Rimouski a déjà procédé au démantèlement ou au déménagement de plusieurs composantes existantes dans les locaux touchés par les travaux;

CONSIDÉRANT que des équipements nécessaires à l'enseignement de nouvelles compétences faisant partie de la révision du programme en question, initiée au cours de l'année 2014, ne sont toujours pas installés et fonctionnels;

CONSIDÉRANT la recommandation des firmes professionnelles mandatées pour le projet;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordination des Projets et Infrastructures;

Il est PROPOSÉ par monsieur Serge Guay, APPUYÉ par monsieur Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'attribution du contrat pour la réalisation de la Phase II des travaux de réfection et d'aménagement nécessaires dans le cadre de la révision du programme Techniques de génie mécanique de marine (248.D0) de l'Institut maritime du Québec, durant l'été 2018, à l'entreprise 9275-0181 Québec inc. / Construction Technipro BSL (Rimouski, Québec) au montant total de **804 473,18 \$** (toutes taxes incluses).

18-09.28 – IMQ / ACHAT DE LA MISE À NIVEAU DU SIMULATEUR TRANSAS POUR LE PROGRAMME DE NAVIGATION (248.B0) : ADOPTION

Le point est reporté à la prochaine séance du conseil d'administration.

La séance est levée à 17 h 55.

président

secrétaire